

Au nom de la mère... Nature

Annick Houel

In France, since March 2002, a law suggests that the name of the mother be taken into account in filiation. The goal of this article is to understand what underlies the comments that were made about this law. Houel suggests the following hypothesis. Fear of the mother's name hides a greater fear: that of the archaic mother. Therein lies the defensive use of the concept of "mother-nature" against which is opposed the famous "name-of-the-father."

En France, depuis peu, une loi publiée au Journal Officiel du 4 mars 2002 propose que le nom de la mère soit pris en compte dans la filiation: il est question que l'enfant puisse acquérir soit le nom de son père, soit celui de sa mère, soit leurs deux noms accolés dans l'ordre choisi par eux, dans la limite d'un patronyme pour chacun d'eux (dans l'ordre alphabétique en cas de désaccord). Pour préserver l'unité des fratries, les enfants d'un même père et mère devront avoir le même nom, et les enfants nés avant la promulgation de la loi pourront ajouter le nom de leur mère, ce nom double étant alors transmissible.

Petite révolution, faisant relativement peu de remous à ce premier passage devant l'Assemblée nationale, mais qui est peut-être loin d'être entériné, surtout avec les derniers changements de gouvernement. Petite révolution parce que, jusqu'ici, en France, la seule possibilité pour une mère de transmettre son nom l'était en l'absence d'un nom du père, ce qu'il ne faut pas confondre avec le fait que l'article 43 de la loi du 23 décembre 1985 a permis que le nom de la mère puisse être accolé à celui du père, mais simplement à titre d'usage et non de transmission. La France reste donc jusqu'à nouvel ordre un des derniers pays européens à interdire la transmission du nom de la mère face à celui du père, quand père il y a. Dernières précisions techniques: aucune loi ne l'interdit, au sens juridique, sans doute parce que cela serait trop contradictoire avec la loi du 6 fructidor de l'an II qui institue le nom de quelqu'un, même d'une femme, comme immuable; depuis cette date, prendre le nom du mari n'est d'ailleurs qu'un usage, et non

du tout une obligation, l'usage commençant d'ailleurs à se perdre tout doucement mais sûrement.

Mais, pour en revenir à la transmission, ce qui fait force de loi est l'usage hérité du Code civil napoléonien, qui pose que l'enfant dit légitime fait présumer la paternité de l'époux de la mère, et que, à l'inverse « le fait que l'enfant ne soit pas déclaré sous le nom du père fait présumer la non-paternité de celui-ci ». Il s'agit donc de coutume plus que de loi, mais de coutume fort efficace, qu'on retrouve dans les pays voisins que nous dirons de même tradition patriarcale, comme la Belgique et l'Italie, alors que ce n'est le cas ni en Allemagne, au Royaume-Uni, en Autriche, Irlande, Suède, ou Finlande. Il est donc question de s'aligner sur le droit européen, le Conseil de l'Europe ayant en effet posé le principe de l'égalité des époux en matière de droit civil.

Misogynie et mère des origines

Ce préambule m'a semblé nécessaire pour interroger ces enjeux sous l'angle psychologique, non pas du point de vue des enfants, par exemple, mais d'un point de vue plus social: essayer de comprendre les soubassements, conscients et moins conscients, des arguments qui ont été tenus à propos de cette loi, pour ou contre d'ailleurs, en faisant l'hypothèse que la peur du nom de la mère recouvre en fait une peur plus profonde, celle de la mère archaïque, vieille peur du tout petit enfant qui sommeille en chacun de nous, homme ou femme, et que c'est cette peur qui peut prendre des allures de phobie, qui organise les argumentations tenues.

C'est la même phobie que celle qui organise la misogynie, cette peur des femmes, quand on confond mère et femme, quand la peur de la mère archaïque, phallique, omnipotente, organise le propos ou parfois le combat, pour certains mouvements de défense des intérêts paternels, par exemple. Alors qu'on peut essayer d'entrevoir la chance qu'il y a, pour les deux sexes, à secouer le joug de cette mère toute puissante, qui n'est qu'imaginaire bien sûr, et qui d'ailleurs ne peut être telle, dans la réalité ne serait-ce que parce qu'elle ne peut exercer son pouvoir que dans l'étroite marge de manœuvre que lui laisse le père.

Le difficile, voire douloureux travail de différenciation qui s'est fait du côté des femmes, ces dernières années, au niveau militant et théorique, travail de différenciation du maternel et du féminin, ne pourra être mis en pratique qu'à condition que le même travail se fasse du côté des hommes, c'est-à-dire une différenciation du masculin et du

paternel. C'est une chance pour les deux sexes, pour les femmes, d'avoir des partenaires amants et non pas simples procréateurs, pour les hommes d'avoir des femmes amantes et non pas que mères, mères de leurs enfants. Mais c'est bien sûr, à l'heure actuelle, plus difficile pour les hommes qui, étant les seuls, jusqu'à récemment, à avoir du pouvoir dans l'affaire, sont évidemment les seuls à courir le risque d'en perdre. Ceci explique bien des résistances actuelles, mais ces résistances sont loin de n'être que masculines. C'est le propre de l'enfant, c'est donc le propre de l'être humain, des deux sexes, d'avoir à se dégager de l'emprise maternelle. C'est ce que veut dire Freud, quand il dit que le « passage de la mère au père caractérise [...] une victoire de la vie de l'esprit sur la vie sensorielle, donc un progrès de la civilisation » (Freud 1939, 213).

Le premier mouvement, donc, de l'histoire humaine, est de se dégager de la mère toute puissante, ce qui historiquement a consisté à reconnaître la part du père dans la procréation. C'est l'avènement du patriarcat, après le règne de ces déesses-mères du néolithique, incarnées par ces statuettes aux traits maternels, traits plus maternels que féminins puisqu'il s'agit avant tout des traits procréateurs: vulve ouverte, fortes hanches, forte poitrine, etc.; avènement du patriarcat que Nicole Loraux, dans *Les enfants d'Athéna*, illustre par la victoire d'Oreste sur Clytemnestre. C'est ce mouvement de dégagement de la vie sensorielle, comme dit Freud, qui permet de comprendre, et d'accepter, que le père soit au fondement de toute théorie: « "Le père" et la théorie épousent le même mouvement de dégagement par rapport à l'expérience sensible, toute théorie serait donc "paternelle" dans son esprit » (André 151).

La théorie psychanalytique n'échappe évidemment pas à ce mouvement de mise en forme de la toute puissance phallique, comme l'explique très bien Jacques André. Ainsi comprend-on l'importance, en deçà, de la figure de la mère archaïque, et comprend-on aussi comment Freud, quand il aborde ce qu'il appelle le continent noir de la sexualité féminine, a des intuitions fulgurantes sur le « continent noir du continent noir » (Irigaray), c'est-à-dire du côté de la relation de la petite fille à sa mère, du côté de ce premier lien que Freud qualifiait de « si difficile à saisir analytiquement, si blanchi par les ans, vague, comme soumis à un refoulement particulièrement inexorable » (1931, 140).

Ces fulgurances non abouties, laissées en chantier, qu'il a confiées plus particulièrement d'ailleurs à ses disciples femmes¹ lui ont néanmoins permis d'entr'apercevoir, de saisir l'importance et le poids de cette mère archaïque, mais curieusement, seulement pour la fille. Car

pour le garçon, les choses restent plus douces, et c'est ainsi qu'on trouve cette assertion célèbre mais théoriquement intenable puisqu'elle nie le principe même de l'ambivalence qu'il a mis toute sa vie à élaborer: « Seuls les rapports entre mère et fils sont capables de donner à la mère une plénitude de satisfaction, car de toutes les relations humaines ce sont les plus parfaites et les plus dénuées d'ambivalence » (Freud 1932, 175). On peut entendre dans ce texte le même rêve, la même nostalgie du petit garçon Freud envers sa mère que celle qu'on trouve, avec d'ailleurs les mêmes impasses théoriques, chez d'autres psychanalystes masculins, tel Aldo Naouri qui, dans son dernier livre, réussit le tour de force de ne donner d'exemples de méchantes mères qu'avec des filles, et de bonnes mères qu'avec des fils. Son livre est en fait un hymne, en filigrane, au pur amour des mères pour leur fils, l'exemple le plus sublime étant évidemment celui de sa propre mère, à l'instar de Freud, pour son sublime fils. Après Freud, il faudra attendre les travaux de Mélanie Klein pour faire de l'ambivalence envers la mère et de l'ambivalence maternelle l'affaire des deux sexes.

On voit ainsi comment Freud, en tant qu'homme, a préservé cette image d'une toute bonne mère, au risque de quelques difficultés sexuelles comme il l'a par ailleurs bien montré, au risque d'un appauvrissement certain de leur vie sexuelle: c'est la fameuse névrose de l'homme civilisé, qui a parfois du mal à dépasser le conflit entre le courant tendre et le courant sensuel, c'est-à-dire le conflit entre les non moins fameuses images, clivées, de la maman et de la putain (1912, 55-65).

Ainsi s'explique la collusion toujours efficiente entre mère et femme, collusion à laquelle peuvent d'ailleurs participer tout aussi efficacement les femmes elles-mêmes: c'est alors l'utilisation du biologique qui fait régulièrement retour, ce retour à la nature, à la mère nature, ce que Freud appellera le roc du biologique, dans « Analyse avec fin et analyse sans fin », en 1937, le roc du féminin, ce féminin qui fait roc pour les deux sexes. On peut comprendre ce retour du biologique chez un Freud, vieillissant, malade et en but au nazisme, la thèse de la nature étant finalement toujours rassurante puisqu'elle est de l'ordre du donné, de l'ordre de l'instinct, et que cela permet de préserver l'image rassurante d'une mère qu'on pourra dire animale, non ambivalente, toute bonne. Face au sexe de la femme, à la tête de la Méduse, de la Gorgone et autres vagins dentés, le clivage mère-femme peut ainsi perdurer.

L'image d'une mère idéale est alors préservée. Et il faut certes bien la solidité de roc de l'idée de nature pour affronter la réalité ô com-

bien plus brutale de l'ambivalence maternelle, telle qu'on peut la voir dans l'infanticide ou dans les maltraitements envers les enfants: ce sont surtout les femmes qui tuent les petits enfants, de deux-trois ans, les hommes reprenant la main, si l'on ose dire, avec les plus grands. C'est le XX^e siècle qui a imposé ce rêve de bonne mère, les siècles précédents étant beaucoup plus conscients de la relativité de l'amour maternel, comme l'a bien montré Elisabeth Badinter, ce même XIX^e siècle qui a porté à son paroxysme la répression et le clivage de la sexualité, pour les femmes comme pour les hommes.

Mère-Nature et nom-du-père

C'est donc cette idée de nature, utilisée de façon défensive, qu'on peut interroger dans les propos tenus sur la nouvelle loi, propos dont la toile de fond est souvent un discours psychanalytique, voire une vulgate psycho-psychanalytique, qui sert de caution.

Quand on prend les propos qui ont été tenus dans les médias, c'est-à-dire les propos des politiques, éventuellement ceux des juristes, des sociologues, des philosophes..., on voit que l'argumentation première est celle de la loi symbolique, avec comme occurrence principale le nom-du-père. Il n'est pas question de contester cette référence, le nom-du-père, pour inscrire l'enfant dans le langage, ce sont les confusions qui sont à souligner: en particulier le fait que très souvent la loi à laquelle on fait appel est dans un premier temps symbolique, mais qu'ensuite on glisse à la loi sociale sans autre explication, ce qui n'est pourtant pas tout à fait la même chose: il y a une différence des sexes, dont la reconnaissance et l'acceptation fait accéder l'enfant à la loi symbolique alors que, dans le domaine social, la loi juridique parle au contraire de l'égalité des sexes. Et c'est face à cette contradiction qu'on va voir l'utilisation, qu'on peut qualifier de légèrement perverse, de l'appel à la nature:

Si c'est le père qui donne son nom à la filiation, c'est tout simplement parce qu'il est le seul au regard de qui la filiation soit symbolique: la grossesse établit, pendant neuf mois, un lien particulier entre la mère et l'enfant, inscrit dans la mémoire de l'un et l'autre, tandis que la paternité repose sur la reconnaissance — de l'enfant par le père, du père par l'enfant —, c'est-à-dire sur un acte proprement symbolique. L'attribution à l'enfant du nom du père et, par la suite, la désignation de la famille par le nom patronymique ne font que constater la nature symbolique de la filiation. (Lamizet 24)

Sans y insister, relevons tout de même cette idée de lien inscrit dans la mémoire, l'utilisation très ambiguë de ce terme, qui en tout cas ne réfère à aucuns travaux probants à ce niveau, sauf à considérer qu'il s'agit de l'inconscient, mais ce n'est pourtant pas le terme qui est utilisé. Idem pour l'utilisation pour le moins paradoxale de l'expression « nature symbolique ».

Mais surtout, on voit là un glissement classique, opéré du naturel de la grossesse à la désignation de la famille, fait on ne peut plus social, assimilé ici uniquement au symbolique. On voit aussi le recours à cette idée de lien particulier, établi par la grossesse, lien mère-enfant présenté comme opposé au symbolique, c'est-à-dire la procréation comme opposée à la filiation. La procréation, toute naturelle, du côté de la mère, est l'antithèse de la filiation symbolique, toute du côté du père. La mère est-elle donc interdite de filiation symbolique, comme d'ailleurs curieusement, l'homme semble tout aussi interdit de procréation naturelle ? Cela ne fait qu'illustrer ce que dit l'imaginaire social: le *Robert* définit la femme de la façon suivante: « être humain du sexe qui conçoit et met au monde les enfants, femelle de l'espèce humaine », alors que l'homme est dit: « être humain mâle », et rien du côté de la procréation qui reste donc entièrement femelle. Comment, chez Monsieur Robert, un homme et une femme font-ils pour faire des enfants reste un mystère, celui bien connu de la création sans doute, et l'on voit que l'image de l'Immaculée conception n'est jamais tout à fait exclue de l'imaginaire, masculin en tout cas.

Or les mères non seulement ne sont pas toutes des Vierges Marie, mais de plus elles prétendent, au même titre que les hommes, faire de leurs enfants des être humains, c'est-à-dire les aider à sortir de cette relation mère-enfant, avec l'aide du père précisément, mais avec cette condition nécessaire bien que non suffisante que la mère le veuille. C'est la mère, et Françoise Dolto l'a dit et répété, qui introduit le père à l'enfant: il faut que l'amant reprenne sa place dans la tête de la mère pour que le père puisse faire tiers dans la relation mère-enfant, c'est ce que Michel Fain et Denise Braunschweig ont appelé pour leur part la césure de l'amante.

Le fait que la mère soit l'amante du père, que le père soit l'amant de la mère, c'est ce qui fait advenir aux yeux de l'enfant ses deux parents comme homme et femme. La maternité, pour être digne de ce nom, c'est-à-dire humaine en tant qu'elle permet à l'enfant d'accéder au statut d'humain, est donc à ce moment-là de l'ordre, elle aussi, du symbolique, puisqu'elle transcende la différence des sexes. C'est d'ailleurs précisément à ce titre que la loi de février 2001 est proposée:

les arguments en sa faveur se réfèrent toujours à l'égalité des sexes. Après quatre colonnes d'une argumentation embrouillée, l'auteur du texte cité, Bernard Lamizet, se retrouve face à cette impasse: « Ce serait un comble que des droits politiques puissent se fonder sur des faits biologiques, ce serait une régression, par rapport au concept d'égalité », dit-il, mais juste après avoir glissé une dernière fois, entre tirets, la petite phrase suivante: « si tant est que l'on puisse parler d'égalité en matière de biologie... »

Cet article du *Monde* est l'exemple le plus raffiné des propos qu'on a pu trouver dans la presse ou entendre sur les bancs des députés, du côté des opposants qui invoquent plus directement, par exemple, l'ancestral principe d'équilibre social selon lequel « la mère donne la vie, le père donne le nom ». Avec cette image, c'est bien l'image de la mère toute puissante qui est convoquée, donneuse de vie donc tout aussi bien donneuse de mort. Et c'est celle-là qui fait peur et qui soutient le débat, dans un mouvement inconscient, contraphobique, à l'instar de ce que Janine Chasseguet-Smirgel a montré à propos des Verts, quand ils en appellent à la mère nature; même si c'est plus positif, c'est le même mouvement d'angoisse face aux forces terrifiantes de la nature qui est à l'œuvre: l'Utopie écologiste est le rêve de retourner dans le sein de la Mère-Nature, de se concilier ses bonnes grâces en se collant à elle, voire en elle (147-172).

A un niveau plus sociologique, Nicole-Claude Mathieu avait montré peu ou prou la même chose, en analysant comment sont catégorisés les sexes en anthropologie: elle remarque combien les hommes, dans ces textes, sont du côté de la culture alors que les femmes sont du côté de la nature. Au fond, dit-elle, les hommes sont biologiquement culturels, alors que les femmes sont biologiquement naturelles (43-61). Les tableaux de Paul Delvaux illustrent cette image hyper classique de notre culture occidentale, avec ces hommes au petits complets vestons, petits chapeaux melons, lisant le journal au milieu de femmes-troncs enracinées dans le sol...

Plutôt que de maintenir cet ancestral équilibre du « la mère donne la vie, le père donne le nom », il est donc au contraire question avec cette loi de faire accéder ces deux positions dites « naturelles » à des positions symboliques, de les tirer dans l'au-delà de la différence des sexes, c'est-à-dire du côté des hommes et des femmes, dans l'acceptation du masculin et du féminin, ultime preuve de l'accès au symbolique.

Mentionnons aussi quelques autres arguments, même s'ils ne sont pas du même ordre: il est souvent dit, ça va être le conflit..., ça va être

la bagarre.... C'est un argument infantilisant, et il est de même tout aussi naïf de vouloir préserver une soi-disant famille en proposant que toute la fratrie porte le même nom... Cela relève d'une idéologie familialiste, qui prône l'image idéale d'une famille où il n'y a pas de conflit... On sait, en psychologie, que c'est l'incapacité à discuter, la non-communication, qui engendre non pas le conflit mais, plus primitive, la violence. Là encore, comme pour l'image d'une mère toute bonne, on veut préserver une image tout aussi idéalisée et peu réaliste d'une famille unie.

Conclusion

On peut finir sur une note optimiste, d'abord en mentionnant que les mentalités changent, apparemment, ou du moins tout est peut-être mûr pour que les choses changent, puisque 47% des femmes et 39% des hommes regrettent l'impossibilité actuelle de transmettre le nom de la mère (voir le texte de Marie-France Valetas dans *Population et sociétés*). Ensuite, en rappelant que le Québec a adopté cette loi depuis 1981, une loi même beaucoup plus libérale puisque les enfants d'une même fratrie peuvent porter des noms différents, et que, semble-t-il, la société québécoise ne va vraiment pas plus mal que la société française. Relativisons peut-être en avouant que dans les faits, du moins quatre ans après cette loi, seulement 4% des couples avaient donné le seul nom de la mère à leur enfant...

Et pour finir sur une idée vraiment révolutionnaire bien que fort ancienne, mentionnons cette proposition des Précieuses, celle-là même que Molière s'est appliqué à ridiculiser: non seulement elles ont prôné le divorce, bien sûr, l'autorité partagée sur l'enfant, mais elles ont aussi proposé que la transmission des armes et du nom soit partagée; une année, c'est au mari qu'elle revient, l'autre année, à la femme: c'est-à-dire que les enfants nés l'année dite du mari portent son nom, et ceux nés l'année dite de la femme portent le nom de la mère, et bien entendu, le transmettent!² Mais c'était au XVII^e siècle...

Notes

¹ Cf. Janet Sayers, *Les mères de la psychanalyse* (Paris: PUF, 1995).

² Cf. Elsa Dorlin, *L'évidence de l'égalité des sexes. Une philosophie oubliée du XVII^e siècle* (Paris: L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme, 2000).

Bibliographie

- André, Jacques.** *La Féminité autrement.* Paris: PUF, 1999.
- Badinter, Elisabeth.** *L'Amour en plus, Histoire de l'amour maternel, XVII^e-XX^e siècles.* Paris: Flammarion, 1980.
- Chasseguet-Smirgel, Janine.** *Les deux arbres du jardin. Essai psychanalytique sur le rôle du père et de la mère dans la psyché.* Paris: des femmes, 1988.
- Dorlin, Elsa.** *L'évidence de l'égalité des sexes. Une philosophie oubliée du XVII^e siècle.* Paris: L'Harmattan, 2000.
- Freud, Sigmund** (1932). « La féminité ». *Les Nouvelles conférences sur la psychanalyse.* Paris: Gallimard, 1974.
- (1912). « Sur le plus général des rabaissements de la vie amoureuse ». *La Vie sexuelle.* Paris: PUF, 1981.
- (1931). « Sur la Sexualité féminine ». *La Vie sexuelle.* Paris: PUF, 1981
- (1937). « Analyse avec fin et analyse sans fin ». *Résultats, idées, problèmes.* Vol. II. Paris: PUF, 1985.
- (1939), *L'Homme Moïse.* Paris: Gallimard, 1986.
- Irigaray, Luce.** *Le Corps-à-corps avec la mère.* Montréal: la pleine lune, 1981.
- Lamizet, Bernard.** « L'égalité, l'identité et le nom ». *Le Monde*, 13 février 2001, 24.
- Loroux, Nicole.** *Les Enfants d'Athéna. Idées athéniennes sur la citoyenneté et la division des sexes.* Paris: Maspero, 1981.
- Mathieu, Nicole-Claude.** *L'Anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe.* Paris: Côté-Femmes, 1991.
- Naouri, Aldo.** *Les Filles et leurs mères.* Paris: Odile Jacob, 1998.
- Sayers, Janet.** *Les Mères de la psychanalyse.* Paris: PUF, 1995.
- Valetas, Marie-France.** « Le nom des femmes mariées dans l'Union européenne ». *Population et sociétés.* N° 367, avril 2001.